



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
– CONSEIL MUNICIPAL –
SEANCE DU 15 juin 2023**

L’AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUINZE JUIN à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s’est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 9 juin 2023

L’ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 9 juin 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. : Aurélie ALLEMAND, Jean-Emmanuel BOILEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : M. Adrien BARON ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, M. Aurélien ALLAIRE ayant donné pouvoir à Mme Magalie OIRY, M. Michel BOIVINEAU ayant donné pouvoir à Mme Laurence GRONDIN.

Secrétaire de séance : Mme Laurence GRONDIN

ORDRE DU JOUR

N° Délibération	Objet de la décision
2023-058	Avis sur le projet de déclassement de la RD 77 – Cugand/La Bernardière – Liaison cyclable
2023-059	Modification du projet de sécurisation du carrefour RD 763/VC de Fouques – lieu-dit de Bel-Air
2023-060	Vote d’une convention avec le Sydev n°2023.ECL.0834 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d’une opération de rénovation d’éclairage public

2023-061	Vote du calcul de la RODP et de la ROPDP du concessionnaire Gaz
2023-062	Lancement d'une enquête publique pour le reclassement du domaine public communal d'une emprise communale à la Grange
2023-063	Vote des tarifs des gîtes – Année 2024
2023-064	Vote des tarifs de la billetterie de la saison culturelle 2023-2024
2023-065	Création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique territorial
2023-066	Délégations du conseil municipal à Mme le Maire – Rapport au conseil municipal

Madame le maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers présents dans la salle du Conseil Municipal. Madame le maire précise que les micros sont installés et de les utiliser pour prendre la parole. La séance est donc enregistrée.

Monsieur BARON s'excuse et donne procuration à Madame Cécile BARREAU, Monsieur ALLAIRE s'excuse et donne procuration à Madame Magalie OIRY et Monsieur BOIVINEAU s'excuse et donne procuration à Madame Laurence GRONDIN.

Madame le maire demande à Madame GRONDIN si elle veut bien être secrétaire de séance. Elle l'accepte ainsi que les membres du conseil.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023

Madame le maire passe à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2023 et demande s'il y a des remarques.

M. Puichaud demande si l'enregistrement du dernier conseil s'est bien passé car il souligne qu'un échange avec Guy Buchet n'a pas été retranscrit concernant le montant des subventions versées qui ont été attribuées à l'euro près.

M. Buchet confirme ces dires.

Madame le maire précise que quelques fois les micros ne sont peut-être pas allumés et que cette information est notée. Puis demande s'il y a d'autres remarques et passe au vote.

- **Après en avoir délibéré et pris note des observations émises, Madame le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023 :**

Nombre de Votants	23
Quorum	12
Abstention (s)	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	19

- **Le procès-verbal est approuvé à la majorité des membres votants.**

2023-58 : AVIS SUR LE PROJET DE DECLASSEMENT DE LA RD 77 – CUGAND/LA BERNARDIERE – LIAISON SYCLABLE

Dans le cadre de la réalisation de la liaison cyclable entre La Bernardière et Cugand et afin de permettre aux deux communes et à la communauté d'agglomération de procéder aux aménagements souhaités, le conseil municipal doit émettre un avis sur le transfert d'une partie de la RD 77 du département de la Vendée au profit de la commune sur la portion joignant le carrefour de la « rue de la Pénissière » et la « rue des Richaudières » (PR 11+423) jusqu'à la limite communale La Bernardière/Cugand, comme indiqué sur le plan annexé.

Il sera ainsi procédé au déclassement de la Route Départementale 77 entre les communes de La Bernardière et Cugand. Dans le cadre de ce déclassement de la voirie RD 77, le Département versera à la commune de Cugand une indemnité forfaitaire pour la remise en état de la chaussée d'un montant de 18 698,75 €.

➤ **Madame le maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le déclassement d'une partie de la RD 77 au profit de la commune, comme énuméré précédemment, permettant la réalisation de la liaison cyclable entre les communes de La Bernardière et de Cugand,
- **DE PERCEVOIR** une indemnité forfaitaire du Département d'un montant de 18 698,75 € pour la remise en état de la chaussée sur la partie de RD sur le territoire de Cugand,
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Mme HEAS

Je suis interpellée à plusieurs reprises sur le bruit de la rue des richaudières, concernant les camions qui passent et qui vont chez Méo à longueur de journée et que c'est infernal.

Dans le cadre de ce projet, le ralentissement va-t-il réduire le bruit des camions ?

Madame le maire

Avec la réalisation des travaux, on va faire ralentir les véhicules et le flux sera moins important. Ils vont d'abord traverser de bâtiment en bâtiment. Et après, ce seront juste les flux sortants partant vers l'extérieur qui passeront par cette route. Souvenez-vous, que j'avais évoqué aussi la création d'une voie le long de chez Méo, pour rattraper la zone. L'agglomération y travaille mais il y a des soucis de foncier. Le but étant que la « rue des Richaudières » retrouve le calme et surtout moins de vitesse.

M. Turmeau demande si on a une idée de calendrier pour la réalisation des travaux.

Madame le maire indique qu'il y aura une période de test avec des travaux provisoires avant de réaliser les travaux définitifs.

M. Puichaud constate qu'il n'y aura pas que des véhicules sortants. L'entreprise est réapprovisionnée pour fabriquer, donc des véhicules rentrent en plus des flux sortants.

Madame le maire

Les flux rentrants dans ce bâtiment viennent d'en face. Parce que c'est ce qu'ils construisent, donc ils traversent, ils mettent en stock et après normalement ils sortent. C'est ce qui nous a été dit.

M. Puichaud demande ce qu'il en est de la future voie qui est en réflexion avec terre de Montaigu. Est-ce qu'elle emprunte le futur tracé ?

Madame le maire

Le tracé définitif n'est pas connu pour le moment. Une partie sera probablement sur cette voie-là.

M. Puichaud

En 2011, le tracé avait été présenté avec le futur contournement.

Madame le maire

Pour le contournement oui mais pour la future voie, je pense que ce n'est pas encore défini. Le tracé sera défini en fonction du foncier mais ça sera moins large je pense, tout est en étude.

M. Turmeau

Comme j'avais pu le souligner dans un précédent conseil, la question se pose concernant l'aménagement du territoire car à un moment donné, on plante des entreprises sans penser à

l'accès, à la circulation et aux nuisances. On se retrouve un peu confronté et surtout les riverains, à un souci de nuisance comme vient de le souligner Marc Puichaud.

Madame le maire

La voie est faite pour soulager et éviter les nuisances. De plus, la voie d'accès permettra aussi de prendre un arrêté d'interdiction de poids-lourds sur la « rue des Richaudières ».

M. Turmeau

Ce qui n'empêchera pas le bruit lié à l'activité industrielle.

Madame le maire

Nous sommes sur une zone économique et la zone était là avant.

M. Turmeau

Ce n'était pas la meilleure idée d'avoir placé une zone économique à cet endroit. On dit ça maintenant mais c'est fait.

M. Bourgoin : Et en ressortant, le trafic plus important prendra la direction du bourg vers Clisson ou vers d'autres destinations ?

Madame le maire

On reste sur le même flux que Méo, les véhicules vont direction Clisson mais ils partent plus sur Montaigu, que sur Clisson et Gétigné. Tout dépendant du trafic de Méo.

Mme HEAS

Si Méo augmente sa logistique et par conséquent sa production, ça va obligatoirement augmenter le flux de camions entrants et sortants. Quel intérêt de faire une plateforme logistique ici si ce n'est pas pour augmenter sa production !

Madame le maire

A la réunion publique du mois de juin, ils n'ont pas caché que la production de Méo allait augmenter.

Mme HEAS

Cette production ne nuit pas qu'aux Cugandais, ça nuit également aux gens de La Bernardière. Content ou pas le projet est là maintenant et on le subit.

M. Puichaud

On peut se féliciter tout de même d'avoir une entreprise comme Méo sur la commune. Le projet initial aurait été fait et validé avec la validité du Conseil municipal, on n'en serait pas là aujourd'hui. C'est dommage !

M. Turmeau

Il faudrait être vigilant pour les prochaines fois concernant l'aménagement du territoire. Il faut réfléchir à tous les impacts pour le territoire et les nuisances. Il ne faut plus que ce genre de choses se reproduisent. Lors de la création d'une base logistique à côté de l'usine Méo, le PLU prévoyait la possibilité de l'agrandissement. Mais à proximité du bourg ça aurait été plus logique de faire une zone résidentielle et pas une zone d'activité économique pour ne pas créer de nuisances. Il faudra réfléchir en Conseil communautaire à ce que l'on fait pour l'aménagement du territoire et des conséquences, et bien séparer les lieux des activités économiques des lieux où les gens vivent et dorment.

Madame le maire

Vos remarques sont notées.

M. Turmeau

En plus, on demande aujourd'hui à la collectivité locale d'investir dans des infrastructures pour réduire les nuisances produites par des acteurs privés.

Quand on est une commune qui est structurée, il me semble que c'est mieux de faire de l'habitation près des centres bourgs pour éviter les déplacements. Ce qui a été fait au niveau de l'aménagement du territoire, n'est pas brillant. Par exemple, il ne me viendrait pas à l'idée de mettre une maison dans une zone inondable.

J'en appelle simplement à de la vigilance pour l'avenir. Il faut bien réfléchir à où l'on met l'activité économique car sinon après on est confronté à des soucis et à des gens qui se plaignent.

Mme LE PIOUFFLE

Il y a également la problématique de l'étalement urbain, on essaie de conserver nos terres agricoles, donc on ne peut pas les mettre à l'autre bout de la commune.

M. Turmeau

C'est une réflexion interco communale et pas que communale. Et y compris l'étalement urbain. Nous sommes tous d'accord qu'il faut être vigilant et je ne suis pas sûre que cette réflexion a été bien menée jusqu'à présent.

Madame le maire

Merci pour ces constats. Je suis assez d'accord avec vos réflexions. Deux choses sont à prendre en compte, c'est l'étalement urbain, comme le dit Nadège Le Piouffle. On en avait discuté longuement lors du DOB et du budget et surtout sur la zéro artificialisation nette à laquelle on va être confronté. Donc il va falloir trouver des solutions, pour implanter aussi notre habitat. Et ce sera tout l'enjeu de demain, sur Terre de Montaigu. A l'instant T, ça a été décidé comme ça et je ne peux pas revenir sur le PLUI et le remettre en cause à l'heure actuelle. Il y a des demandes d'extension d'entreprise et on ne peut pas dire non à leur extension. Ça serait dommage de voir l'entreprise Méo déménager parce qu'ils n'ont pas la possibilité de s'agrandir. On serait bien embêté d'avoir des emplois en moins sur la commune de Cugand ou de La Bernardière. Il faut trouver cet équilibre, qui n'est pas facile à trouver. C'est tout l'enjeu du futur PLUI de Terre de Montaigu. Le PLUI doit être en révision prochainement.

Mme HEAS

Comment allons-nous pouvoir sécuriser les cyclistes et piétons par rapport à cette intensité de camions le long de la piste cyclable ?

Madame le maire

Ce n'est pas une intensité si forte que ça. La voie verte qui est déjà existante le long de la RD devant chez Méo va monter en gamme. Les acquisitions foncières réalisées pour permettre la création de la piste et l'installation d'un feu pour limiter la circulation vont contribuer à la sécurité. Je vous rappelle que les poids lourds n'ont pas le droit de repartir par là. Il y aura bien un espace séparé entre les cyclistes et les véhicules pour sécuriser autant les aménagements véhicules que les aménagements piétons et cyclistes car ça roule très vite jusqu'à 130 kms/h.

M. Puichaud

On connaît le nombre de véhicules qui sortent de chez méo ?

Madame le maire

Je n'ai pas les chiffres en tête mais avec le comptage on va les avoir et on pourra vous les donner.

M. Puichaud

J'aurai aimé qu'on nous fournisse les plans annexés pour qu'on étudie ça en même temps que la convocation.

Madame le maire

Nous ne les avons pas reçus de Terre de Montaigu pour les envoyer avec la convocation car ils nous les ont envoyés que le mardi 13 juin par mail.

M. Puichaud

Bonne chance pour gérer les futurs conflits Madame le maire.

Madame le maire précise qu'elle assume son rôle et procède au vote.

➤ **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

Nombre de Votants	23
Abstention(s)	00
Voix « Contre »	00
Voix « Pour »	23

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.

2023-059 – MODIFICATION DU PROJET DE SECURISATION DU CARREFOUR RD 763/VC DE FOUQUES**– LIEUT-DIT DE BEL AIR**

Monsieur Frédéric LECOMTE, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle le vote du conseil municipal par délibération n°19-074 en date du 16 mai 2019, relatif au projet de sécurisation du secteur routier de la route départementale aux abords de Bel Air. Cette sécurisation prévoyait un tourne-à-gauche. Depuis 2019, le projet de sécurisation a évolué.

En concertation avec le conseil départemental, il est proposé de :

- sécuriser le carrefour RD 763/VC de Fouques avec rétablissement de la voirie communale,
 - réaliser deux chicanes avec ilot central sur la RD 763,
 - mettre en place de la signalisation horizontale et verticale,
- selon les plans annexés.

Le Département accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération. Le coût de l'opération est estimé à 170 000 € HT (hors acquisitions foncières), dont 60 000 € HT pour la sécurisation du carrefour, et 110 000 € HT pour la réalisation des deux chicanes avec ilot central sur la RD 763. Deux conventions sont à prévoir entre le Conseil Départemental et la commune de Cugand, concernant le financement des travaux par fonds de concours et déterminer les conditions d'entretien de l'ouvrage qui sera réalisé.

La commune de Cugand va solliciter le service du Domaine pour l'estimation du coût d'acquisition des emprises foncières nécessaire à la réalisation du projet, afin de faire une proposition aux propriétaires des parcelles concernées.

➤ **Madame le Maire propose au conseil municipal de :**

- **DE VALIDER le nouveau projet relatif aux travaux de sécurisation comme énoncé ci-dessus,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

Mme HEAS

La sortie de ces routes qui arrivent de Fouques et de la Grenotière est très compliquée, en particulier aux heures de pointe. Vous allez réduire la vitesse, mais il y aura toujours plus de voitures à sortir car on a construit plus de maisons depuis 3 ou 4 ans dans ce secteur. On aurait fait un rond-point ça aurait peut-être simplifier les choses mais ça aurait coûté beaucoup plus cher.

M. Turmeau

J'ai du mal à voir sur le plan comment les gens vont pouvoir sortir plus facilement à part avec le ralentissement des véhicules.

Madame le maire

Le fait d'avoir éloigné le carrefour des maisons va permettre une meilleure visibilité quand on veut sortir. Et les véhicules vont être ralentis par la présence des chicanes.

M. Turmeau

Je ne suis pas un expert mais j'essaie de réfléchir à l'option du rond-point. La question du problème de foncier et le coût d'un rond-point vient probablement justifier ces modifications je suppose.

Madame le maire

En effet le coût d'un rond-point est plus important et nous avons des difficultés à acquérir les parcelles auprès de la personne sous tutelle qui ne voulait pas vendre.

M. Puichaud

J'aurais aimé participer à une petite commission sur ce sujet car j'avais pleins d'idées sur ce sujet. Est-ce que la chaussée va être relevée ? Parce que la chaussée est en contrebas et vous êtes inclinés pratiquement à 30°.

Madame le maire

En effet le département a relevé l'inclinaison et va faire les travaux pour le corriger

M. Hervouet

Quand on arrive dans la zone de ralentissement la zone à 70 est très courte. Les ralentisseurs vont permettre d'allonger cette zone à 70 et c'est très bien.

M. Bourgoin

C'est pour des raisons économiques qu'on ne fait pas de rond-point ?

Madame le maire

On a des problèmes de foncier, de plus le coût important d'un rond-point ne sera pas accepté par le département.

M. Bourgoin

La solution d'avant était donc très couteuse. Pourquoi avait-elle été envisagée ?

Madame le maire

Je ne vais pas revenir sur les choix du mandat précédent de 2019.

Avez-vous d'autres questions ?

M. Puichaud

Et le calendrier des travaux et leurs coûts ?

Madame le maire

Les montants indiqués sont les coûts estimatifs du département. On va travailler sur le foncier, et on abordera les conventions avec le département pour la réalisation des travaux et l'entretien des équipements après réalisations.

M. Puichaud

Il y a combien de propriétaires de concernés pour le foncier ?

Madame le maire

Il y en a trois il me semble. Pour les acquisitions, il va y avoir l'estimation des domaines pour réaliser les acquisitions. Pour les travaux le département assurera la maîtrise d'ouvrage. Avez-vous d'autres questions ? Je passe au vote.

- **Après en avoir délibéré, Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :**

Nombre de Votants	23
Abstention (s)	4
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	19

Les propositions sont adoptées à la majorité des membres votants

2023-60 : CONVENTION AVEC LE SYDEV (L.RN.076.23.001) POUR LA RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PL n°028-11 Rue de la Vendée et du PL n°021-025 Rue de la Belle Noue

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux de rénovation de l'éclairage public sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (Sydev).

Le SYDEV propose une convention pour la rénovation du PL n° 028-011, Rue de la Vendée, et du PL n° 021-025, Rue de la Belle Noue. Le coût des travaux de rénovation pour ces deux points lumineux s'élève à 2 544,00 €HT, soit 3 053,00 €TTC. Le Sydev apportant une participation à hauteur de 50 %, la commune devra assurer une charge financière de 1 272,00 €.

- **Mme le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **DE VALIDER** les termes de la convention avec le SYDEV n°L.RN.076.23.001, et les modalités financières,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention N° L.EC.076.20.001 (jointe en annexe) ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Madame le maire demande s'il y a des questions et passe au vote.

- Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote :

Nombre de Votants	23
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.

2023-061 – VOTE DU CALCUL DE LA RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) ET DE LA ROPDP (Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public) POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DU GAZ

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, GRDF (Gaz réseau Distribution France) est tenu de s'acquitter auprès des communes :

- D'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel (décret 2007-606 du 25 avril 2007)
- Et d'une redevance due au titre de l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés. (Décret n°2015-334 DU 25 mars 2015)

1- La Redevance pour l'Occupation du Domaine Public RPDP

- Le taux de la redevance est de 0.035 € du mètre linéaire (pour Cugand 17 522m)
- Le coefficient de revalorisation : 1.39
- Calcul de la redevance : $(0.035 \times 17\,522 + 100) \times 1.39$
- Le plafond de la redevance 2023 est de 991 €

2- La Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public

- Le taux de la redevance est de 0.35 € du mètre linéaire (longueur de canalisation : 481 m)
 - a. Le coefficient de revalorisation : 1.19
 - b. Calcul de la redevance : $(0.35 \times 481 \times 1.19)$
- Le plafond de la redevance 2023 est de 200 €

Soit une somme totale de 1 191 € au titre de l'année 2023.

- Mme le Maire propose au conseil municipal de :

- **FIXER le calcul pour le recouvrement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public RODP, pour les ouvrages de distribution de gaz naturel, et de la Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public ROPDP, pour les chantiers de distribution de gaz, comme précité ;**
- **D'ARRETER à la somme de 1 191 € au titre de l'année 2023.**

- Après en avoir délibéré, Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :

Nombre de Votants	23
Abstention (s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres votants

2023-62 : LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE COMMUNALE A LA GRANGE

Monsieur Frédéric LECOMPTE, adjoint délégué à l'urbanisme, informe le conseil municipal que Mme Solenn GUESNIER et M. Arnaud PELLERIN ont sollicité la commune par courrier du 17 septembre 2021 pour l'acquisition d'une partie d'une emprise communale à la Grange. Cette acquisition permettrait à Mme Solenn GUESNIER et M. Arnaud PELLERIN d'agrandir leur propriété, cadastrée AC 71 – 72 – 224 - 251, et d'y réaliser un système d'assainissement autonome en conformité avec la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, Mme Solenn GUESNIER et M. Arnaud PELLERIN se sont engagés dans leur courriel du 30 octobre 2022, à prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette cession.

Afin de permettre la cession de cette emprise communale non cadastrée et sans usage à ce jour, il est proposé de lancer une enquête publique visant à son déclassement et à son classement dans le domaine privé de la Commune de CUGAND, en vue de sa cession.

➤ **Mme le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le lancement d'une enquête publique, relative au déclassement d'une emprise communale à la Grange ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à mettre en place la procédure correspondante ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à faire procéder à l'arpentage de ces terrains, et à en demander l'estimation au Service des Domaines ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

➤ **Après en avoir délibéré, Madame le Maire fait procéder au vote de la décision, qui est adoptée à l'unanimité des membres votants :**

<u>Nombre de Votants</u>	23
<i>Abstention (s)</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Contre »</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Pour »</i>	<i>23</i>

2023-63 : TARIF DES GITES COMMUNAUX – ANNEE 2024

Monsieur Emmanuel GARREAU, adjoint à la culture et au patrimoine, indique qu'il est nécessaire de déterminer les tarifs des gîtes communaux qui seront applicables à compter du **1^{er} janvier 2024** pour répondre aux demandes de location.

La commission culturelle réunie le 8 juin dernier, propose les tarifs pour 2024 comme suit :

	Haute saison	Moyenne saison	Basse saison
À la semaine	1 025 €	775 €	630 €
À la nuitée hors WE et jours fériés – 2 nuits minimum *		140 €	
À la nuitée WE et jours fériés – 2 nuits minimum*		168,00 €	
Location de draps/lit		12 €	
Location de linge de toilette/personne (1 drap de bain + 1 serviette)		12 €	
Forfait ménage		100 €	
Caution		500 €	
Taxe de séjour /nuit/personne + 18 ans**		1 €	

* location à la nuitée possible uniquement en basse saison, et en moyenne saison hors vacances scolaires
Haute saison : Du 6/07 au 31/08/2024 ; arrivée et départ le samedi uniquement,
Moyenne saison : Du 5/04 au 5/07/2024 et du 01/09 au 26/09/2024,
Basse saison : Du 02/01 au 4/04/2024 et du 27/09 au 30/12/2024.

** Tarif fixé par Terres de Montaigu, communauté d'agglomération – Base 2023
Pas d'arrivées ni de départs possibles le 01/01, et les 24, 25, et 31/12/2024.

M. Puichaud

Je suis toujours demandeur d'un petit tableau des résultats comme demandé chaque année pour expliquer l'activité ?

Mme HEAS

Également pour connaître le taux d'occupation.

M. Garreau

On peut vous donner des tableaux mais on le fait en commission et je le fais tous les ans.

M. Puichaud

Sur un tableur Excel se serait bien.

M. Turmeau

Il serait intéressant que ces données soient jointes à ce genre de délibération. 26 copies pour les élus et le reste de la commune qui n'est ni aux commissions ni ici et qui est peut-être intéressée d'avoir le bilan de l'occupation des gîtes.

Madame Lerustre

Le taux d'occupation de l'année dernière, tout gîte confondu, était de 46 %.

Sur l'ensemble de l'année sur la haute saison, on était à 40 % avec une haute saison, d'avril à septembre. Actuellement nous sommes à 40 % en comptant la totalité du mois de juin. On est à un taux d'occupation de 34 % de prévision pour l'année en comparaison des 40 % de l'année dernière. Les réservations fermes dès 3 premiers mois de l'année pour avril, mai et juin. Pour les 3 prochains mois des réservations peuvent arriver. On est à 48,82%. Cette année, on a beaucoup de location en avril-mai avec les ponts et week-ends. Il y avait au moins 2 gîtes d'occupés pendant 2 à 3 jours. Une entreprise aussi est venue pendant tout le mois d'avril. Les réservations arrivent encore pour l'été. Il reste 5 semaines possibles de location sur la période des vacances scolaires. Du 8 juillet au 1er septembre sur les 3 gîtes. Ce qui n'était jamais arrivé depuis 3 ans.

M. Garreau

Depuis le post COVID, on se rend compte que les gîtes sont plus réservés. Je pense que les gens prennent des habitudes pour des courts séjours à Cugand. Les habitudes ont changé.

M. Puichaud

Merci. Ca fait 2 ans qu'on vous demande ce genre de choses.

Madame Lerustre

Les taux d'occupation ont toujours été donnés.

Mme HEAS

Si les taux et les résultats sont calculés et le travail fait alors pourquoi ne pas le communiquer ? Juste un tableau de plus à donner.

M. Garreau

Ce travail et ces explications sont faites en commission. Je ne peux pas les représenter en Conseil municipal. Les conseils seraient très longs.

Mme HEAS

Un tableau synthétique nous conviendrait.

M. Bourgoin

Les chiffres sont retranscrits dans le compte rendu des commissions ?

M. Garreau

Oui ils sont reportés dans les comptes-rendus.

Mme HEAS

On ne voit pas ces tableaux-là dans la commission, on n'a pas vraiment toutes les infos.

Madame le maire

Vous pouvez aussi communiquer entre vous.



- **Il est donc proposé au Conseil Municipal :**
- **D'ADOPTER les tarifs ci-dessus pour la location des gîtes à compter du 1^{er} janvier 2024.**
 - **D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats de location et tout document relatif à la location des gîtes.**
- **Après en avoir délibéré, Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :**

Nombre de Votants	23
Abstention (s)	2
Voix « Contre »	00
Voix « Pour »	21

- **La proposition est adoptée à la majorité des membres votants**

2023-64 : VOTE DES TARIFS DE LA BILLETTERIE DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024

Vu le code des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission culture réunie en date du 8 juin 2023,

- **Monsieur Emmanuel GARREAU, adjoint délégué à la culture et au patrimoine, propose de définir les tarifs de la programmation culturelle de Cugand pour 2023-2024 tels qu'exposés ci-après :**

Date *	Intitulé du spectacle	Tarifs		Tarif « Résident Cugand » ***
		Plein	Réduit **	
21 octobre 2023	Match d'Improvisation Théâtrale Rencontre France-Belgique	18 €	12 €	12 €
9 décembre 2023	Concert Gospel par « Gospel Rhapsody »	18 €	12 €	12 €
17 février 2024	Concert « SO BRASS fait son cinéma » Par les musiciens de l'ONPL	20 €	14 €	14 €
15 mars 2024	Spectacle Ventriloque / Humour Le Cas Pucine « Main mise »	20 €	12 €	12 €
12 avril 2024	One Man Show / Imitations Marc-Antoine LEBRET « Solo »	24 €	16 €	16 €

Date * : sous réserve de modification de date

Tarif Réduit ** : jeunes de - 18 ans, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi

Tarif « Résident Cugand » *** : (sur présentation de justificatif de domicile de -3 mois – en vente uniquement à la Médiathèque)

PASS DECOUVERTE 1 : Match d'improvisation France-Belgique + Spectacle Le Cas Pucine « Main Mise » : 30€

PASS DECOUVERTE 2 : Concert Gospel + One Man Show Marc-Antoine LEBRET : 34 €

- Les recettes culturelles sont encaissées via la régie de recettes des animations culturelles.

Mme HEAS

C'est très bien comme principe de vendre à des tarifs préférentiels aux personnes de Cugand mais comment vous allez faire pour vérifier que c'est bien la personne qui a réservé.

M. Garreau

La vente sera possible uniquement à la médiathèque sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

Mme HEAS

Et à l'entrée de la salle, vous allez demander une pièce pour vérifier l'achat par un Cugandais ?

M. Garreau

Il existe aussi des tarifs réduits, par exemple pour les jeunes. On ne peut pas vérifier tout le monde c'est impossible.

M. Puichaud

D'un point de vue juridique on a le droit de demander les papiers ? Un agent territorial a le droit de demander ?

Madame le maire

La vente et les tarifs sont régis par l'intermédiaire d'un régisseur qui est nommé. Donc oui il peut vérifier l'identité de l'acheteur.

M. Garreau

Noémie Bréjon, la responsable de la médiathèque, est régisseur pour la vente de la billetterie.

On a aussi un autre dispositif comme les pass découvertes. Quand on calcul on arrive à des prix qui sont de l'ordre de 15 et 17€. Pour les gens qui ne sont pas de la commune et qui s'intéresse la culture, les tarifs sont abordables. On reste accessible pour que chacun puisse venir.

M. Puichaud

D'un point de vu juridique on a le droit de faire un tarif préférentiel au gens de Cugand par rapport à une personne extérieure ?

M. Garreau

On le fait par exemple sur les catégories spécifiques, comme pour les jeunes, pour les demandeurs d'emploi.

Madame le maire

On est sur une saison culturelle et il y a des communes qui favorisent aussi leurs habitants, donc on est sur le même principe.

M. Garreau

Vous aurez un bilan de la 2ème saison, elle est juste terminée. Et on vote les tarifs de la 3ème saison.

M. Puichaud

On reste sur le même budget qu'on a voté ?

M. Garreau

Oui on reste sur le même budget voté et on sera même sans doute largement en dessous.

M. Turmeau

Un budget, c'est fait pour être utilisé entièrement. Voilà que je me bats pour les adjoints de la majorité.

- **Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :**

Nombre de Votants	23
<i>Abstention (s)</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Contre »</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Pour »</i>	<i>23</i>

- **La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants**

2023-65 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que :

- Un agent des services techniques, sur un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique, a fait une demande de disponibilité à compter du 6 mai 2023,
- Compte tenu des besoins des services techniques, il convient de recruter un agent technique pour assurer ce remplacement,
-

Il convient donc de créer un emploi d'agent d'entretien pour la voirie, les espaces verts, les bâtiments et toutes autres interventions techniques, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.

➤ **Dans cette perspective, Mme le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **DE CREER un emploi d'agent des services techniques**, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2023, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux ;
- **D'AUTORISER Madame le maire à procéder au recrutement d'un agent et à signer le contrat de travail de l'agent recruté et tout autre documents liés à ce recrutement.** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont prévus au budget, chapitre 012.

Mme HEAS

Je remarque que c'est un poste pour un emploi permanent. Et si la personne en disponibilité veut revenir au bout d'un an ?

Madame le maire

La personne peut revenir, mais je n'ai pas le choix si je veux la remplacer.

Mme HEAS

On ne peut pas faire un contrat temporaire ?

Madame le maire

Pour un an et au vu du travail qu'il y a sur le service technique, je pense que c'est pas mal d'avoir un agent.

Mme HEAS

L'étude en ce qui concerne le rapprochement des services de La Bernardière et Cugand, est toujours en cours ?

Madame le maire

Elle est toujours en cours et vous devriez avoir un bilan.

Mme HEAS

Ce n'est pas un peu prématuré de faire un recrutement ?

Madame le maire

Comme discuté au dernier conseil, il y a aussi Erwan Martineau qui est aussi absent, Monsieur Patouiller qui est parti, et énormément de choses sur les espaces verts à entretenir. Donc ce monsieur, M. Landreau qui vient des Epesses travaillera sur les espaces verts et la voirie. C'est une mutation.

M. Puichaud

Je voulais profiter de l'occasion pour remercier Christophe Patouiller qui est intervenu sur la commune pour son travail et sa disponibilité. C'est quelqu'un que je connais depuis très longtemps. J'aimerais au nom de notre groupe le féliciter pour son travail. Et lui souhaiter bonne chance dans sa future vie.

Madame le maire

On lui transmettra vos remerciements.

- Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	23
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.

2023-066 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MME LE MAIRE – RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégations à Madame Maire, le conseil municipal est informé des décisions prises au cours de la période du **27 janvier au 31 mars 2023** :

En vertu des délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégation à Madame le maire, le conseil municipal est informé des décisions prises au cours de la période du **1er avril au 5 juin 2023 en vertu** :

- **La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics :**

Date	Entreprise	Objet du marché	Montant HT	Montant TTC
6-mars-23	ATAE	Réhabilitation Maison des Associations Mission CSPS	2 720.00 €	3 264.00 €
20-avril-23	ORIGAMI Architecte DPLG	Réhabilitation de la mairie Maîtrise d'œuvre Avenant n°2	-1 696.00 €	-2 035.00 €
2-mai-23	CVTP Cugand	Aménagement et extension du préau du restaurant scolaire Lot 1 -	14 149.65 €	16 979.58 €
2-mai-23	COBAPLIS Vallet	Aménagement et extension du préau du restaurant scolaire Lot 2 – Charpente métallique	41 037.96 €	49 245.55 €
2-mai-23	PINEAU Cugand	Aménagement et extension du préau du restaurant scolaire Lot 3 – Electricité	1 499.81 €	1 799.77 €

- **De la création ou modification des régies comptables :** Néant
- **De la conclusion ou révision de louages de choses dont la durée est inférieure à 12 ans :** Néant
- **De la signature de contrats d'assurance :** Néant
- **De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande) :** Néant

➤ **De la renonciation au droit de préemption urbain :**

N° décision	Date	NOM du propriétaire	ADRESSE A CUGAND	REF CADASTRALE
DEC2023-030	3-avril-23	M. et Mme BRETEAUDEAU J-Claude et M-Agnès	7 bis rue de Belle Noue	AI 826
DEC2023-031	3-avril-23	M et Mme HEAS Bernard et Jacqueline	19 Fouques	AB 159 – AB 160 – AB 162 – AB 164 – AB 634 – AB 157 (indivis)
DEC2023-032	3-avril-23	M et Mme BILLEAU Olivier et Fabienne	1 bis Fradet	AL 916 – AL 918 (1/2 indivis) – AL 920 – (1/2 indivis)
DEC2023-033	3-avril-23	M. et Mme MELLIN Jean-Pierre et Danielle	8 rue de la Lucière	AH 509
DEC2023-034	4-avril-23	Consorts GABORIEAU	24 rue des Papetiers	AL 95 – AL 96
DEC2023-039	25-avril-23	M. Mme CANALES Michel et Amélie	5 impasse des Tanneurs	AD 1016
DEC2023-041	22-mai-23	M. Mme GALLARD Marc et Annick	15-16 Fradet	AL 125 – AL 126
DEC2023-045	31-mai-23	M. OUAIRY Richard et Mme RIPOCHE Elodie	26 rue du Bordage	AE 716
DEC2023-046	1-juin-23	Consorts GODET	20 rue des Papetiers	AL 496 – AL 1035
DEC2023-047	5-juin-23	M. VOINEAU Michel et ses enfants	9 rue de la Pénissière	AI 506 – AI 599 – AI 805

➤ **De la souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie :** Néant➤ **De la délivrance de concessions de cimetière :**

N° décision	Date	Objet	Bénéficiaire
DEC2023-035	7-avril-23	Renouvellement concession 932 NM-18	GIRON Odette
DEC2023-036	12-avril-23	Renouvellement concession 606 O-19	LEGENDRE Michel
DEC2023-042	24-mai-23	Attribution concession 1082 J-16	COLLIGNON Emmanuel
DEC2023-043	24-mai-23	Attribution concession 1083 J-16a	COLLIGNON Gilles et Marie-Paule

➤ **De l'acceptation de dons ou legs :** Néant➤ **De l'aliénation de biens mobiliers dont la valeur est inférieure à 4 600 € :** Néant

➤ **De l'adhésion à des associations :**

N° décision	Date	Objet	Montant TTC
DEC2023-044	25-mai-23	Association des Maires pour le Civisme Mairie 3 rue de l'Hôtel de ville 85440 TALMONT ST HILAIRE Année 2023	400 €

➤ **Demande des subventions :** Néant

➤ **Dépôt de déclarations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation, ou à l'édification de biens communaux :** Néant

QUESTIONS DIVERSES

Groupe Faire Equipe et Choisir

Question 1 : La supérette SPAR a fermé fin mai. Cette fermeture entraîne la cessation des services de La Poste. Qui reprend ce magasin ? Quel est le montant du loyer ? Y aura-t-il une reprise des services de la Poste ?

Madame le maire

Vous avez pu remarquer la fermeture un peu hâtive du SPAR qui était normalement prévue mi-juillet. Tout s'est accéléré parce que les propriétaires, Tom et Céline, souhaitent partir plus rapidement. Le fonds de commerce de la superette a été racheté par le groupe Casino. C'était le groupe qui était partenaire avec eux. Pour le moment ils ont mis une société de gérance en location gérance en attendant d'avoir vraiment un propriétaire pour reprendre ce magasin. La Poste va continuer ses activités mais ils attendent le Kbis des nouveaux gérants. La Poste a dû mettre des affiches pour communiquer. Nous avons appris ça la semaine dernière.

Mme HEAS

Le groupe Casino aujourd'hui est en cours d'être racheté. On ne sait pas par qui. Est-ce que ça peut avoir des conséquences ? Et comment ça se passe ?

Madame le maire

Je ne peux pas rentrer dans le détail de la vente du fonds de commerce. J'ai demandé à Maître Rouillon de regarder le dossier pour qu'on puisse reprendre le bail et revoir les révisions de prix pour que le prix du loyer soit cohérent.

M. Turmeau

Qu'est-ce qui oblige un futur acquéreur du bail ou le futur commerçant à reprendre les activités postales ?

Madame le maire

Quand ils sont venus me présenter le dossier, j'ai demandé à ce qu'ils s'engagent à conserver l'activité de la Poste et l'inclure dans une convention avec la Poste. Ça leur apporte aussi une clientèle, le fait d'avoir la poste, donc ils ont intérêt à conserver ce service.

M. Bourgoin

Le groupe Casino a fermé plusieurs magasins c'est ce qui a été annoncé ces jours derniers. C'est peut-être un peu inquiétant ?

Madame le maire

Il faut savoir que le groupe Casino était prioritaire car ils étaient déjà conventionnés avec les anciens propriétaires.

M. Puichaud

Dans quel état est le bâtiment ?

Madame le maire

L'état des lieux a été fait par Frédéric Lecomte et il y a eu aussi des diagnostics. Je laisse répondre Frédéric Lecomte sur le sujet.

M. Puichaud

Les peintures et les éclairages sont à refaire ?

M. Lecomte

L'état des lieux a été fait la semaine dernière. Le bâtiment en lui-même est propre extérieurement. Intérieurement aussi mais il a juste quelques dalles de plafond qui sont très abîmées. Tout le reste fonctionne. Les blocs froids, les chambres froides sont en bons états de fonctionnement. Des diagnostics ont été réalisés par une société. Il n'y a aucun problème. Le bâtiment est propre et sain. Il a son âge au niveau intérieur. Casino a confirmé que les futurs gérants devront faire réaliser des travaux intérieurs de rafraîchissement le jour où ils arriveront.

Madame le maire

J'ai demandé à Maître Rouillon de revoir le bail et de nous donner les conditions puisque là, de toute façon, le bail va jusqu'à la fin de l'année.

M. Bourgoin

Le montant du loyer est déterminé ?

Madame le maire

Le but est de revoir le montant du loyer et ses conditions de révisions dans le cadre d'un nouveau bail à compter du 1er janvier 2024. Et de voir quel montant peut être appliqué.

Question 2 : La commune envisage-t-elle un autre projet commercial sur la commune ?

Madame le maire

Qu'est-ce que vous entendez par un projet commercial ?

Mme HEAS

La commune s'agrandit et à un moment donné, si on veut vraiment que les gens achètent sur Cugand à des prix raisonnables, il serait intéressant de réfléchir à un projet sur un magasin un peu plus grand, et donc qui intéresserait plus les Cugandais et les gens de la Bernardière.

Madame le maire



C'est justement les questions qui ont été posées par le groupe Casino. Pour le moment, ils veulent trouver un gérant pour ne pas monter en parallèle un autre projet par rapport à notre magasin d'épicerie. Si on doit construire, c'est plus avec le groupe Casino. Vous n'êtes pas sans savoir non plus qu'on souhaite aussi faire des cellules sur cette partie-là. Donc tout est encore à travailler, il faut lancer une réflexion.

Question 3 : Site de la Chimotaie. Quel est actuellement l'usage des logements Boréal et Austral sur ce site ?

Madame le maire

Pour les logements Boréal et Austral, ce sont des logements privés qui appartiennent à MGEN. Il y en a un où il n'y a plus personne dedans, il me semble. Et l'autre il y a quelques stagiaires qui sont logés mais ça reste vétuste. La MGEN semble vouloir tout vendre. Je n'ai pas revu le directeur depuis qu'il a des soucis de santé. Je sais qu'il voulait vendre mais je ne sais pas où il en est pour le moment. Si vous avez plus d'informations, je suis preneuse.

M. Bourgoïn

Est-ce qu'on ne peut pas rencontrer le directeur ?

Mme HEAS

Il est malade.

Madame le maire

Il n'y a plus de directeur actuellement.

M. Bourgoïn

Il y a quand même quelqu'un qui a cette fonction dans la structure.

Madame le maire

Je ne suis pas sûre justement. Peut-être quelqu'un par intérim mais je ne pense pas que ce soit sa priorité pour le moment.

M. Bourgoïn

Cette personne peut nous renvoyer aux responsables du foncier de la MGEN ?

Madame le maire

Je ne suis pas sûre au vu suite aux échanges avec le département, c'est une personne de Paris qui était le lien avec le Directeur et elle ne se déplace pas. Je pense que la personne qui est présente gère d'abord le personnel et s'occupe des résidents avant même de penser à vendre le foncier.

M. Bourgoïn

Le foncier ce n'est pas le problème du directeur de l'établissement. Il y a bien quelqu'un qui est plus haut, qui s'en occupe ?

Madame le maire

Oui, bien sûr, mais c'est lui qui gère sur son site. Je ne peux pas passer au-dessus sans son accord ?

M. Bourgoïn

Et la résidence Chotin.

Madame le maire

La résidence Chotin fait partie de l'ensemble, et il voulait vendre l'ensemble.

M. Puichaud

C'est un lieu chargé d'histoire pour la commune. Ça serait intéressant, peut-être pas de l'acquérir, mais au moins de se poser des questions pour savoir ce qu'on pourrait faire.

Madame le maire

En effet il faut s'interroger sur les projets qu'il pourrait y avoir. Il faut en effet avoir un œil par rapport à un futur investisseur et sur ce qu'il veut en faire. Je rejoins M. Puichaud. Je pense que ce n'est pas forcément le rôle de la commune d'investir mais plutôt d'accompagner un investisseur.

Question 4 : Les voies de contournement de Clisson ont-elles des incidences sur la circulation au sein de notre commune ?

M. Bourgoin

Le projet de contournement de la commune entre le département de Loire-Atlantique et la Vendée a été arrêté, il y a quelques années.

Madame le maire

Le projet a été arrêté par le département de la Loire-Atlantique pour des questions financières, tout simplement.

M. Bourgoin

Et la région n'est pas intéressée à réaliser des travaux routiers ?

Madame le maire

Non, au niveau de la région, il n'y a plus de plan routier.

M. Puichaud

Donc, quel est le futur de Cugand ?

Madame le maire

Sur le plan régional, je pense que nos petits bouts de route ne vont pas les intéresser.

M. Bourgoin

C'est une des zone les plus dynamiques du Sud Loire et le Nord Vendée.

Madame le maire

Le projet du Bignon est déjà arrêté, et avant qu'ils arrivent sur le petit bout Cugand Clisson. Je pense que ça va demander un certain temps.

M. Puichaud

Donc Cugand, c'est le nœud routier avec 6000 à 7000 véhicules par jour qui passent.

Madame le maire

Oui, je pense que c'est à peu près 5 à 6000 véhicules.

M. Puichaud

Est-ce que vous avez pensé à un vrai plan routier ou un plan de direction de notre commune pour traverser avec des interdictions. Où les gens qui viennent de la Loire-Atlantique passent obligatoirement par l'ouest de notre commune et les gens qui viennent du Nord du département passent par l'Est.

Madame le maire

C'est peut-être à revoir en effet. C'est une réflexion qui peut y avoir globalement sur la commune. Et je pense que ce sera lié d'autant plus si les camions passent par la future voie qu'on évoquait tout à l'heure. Puisqu'ils rattraperont la voie de Montaigu et le fait de les envoyer plutôt sur Montaigu pour reprendre l'autoroute. C'est tout un enjeu sur l'ensemble des trafics. Pour en avoir discuté avec un transporteur de poids lourds qui est sur la commune, si vous imposez aux poids lourds de prendre un itinéraire il n'est pas forcément respecté. Les poids lourds coupent à travers par les petites routes parce qu'ils gagnent du temps et qu'ils se sentent plus à l'aise sur les petits axes. Il est difficile d'imposer des axes routiers car ils ont besoin de desservir notre commune. C'est comme pour la vitesse !

M. Puichaud

Je trouve que le trafic doit être orienté Nord-Sud et Sud-Nord, voilà. Il faut être à l'écoute des gens qui habitent sur des routes de passage comme sur la route de la Lussière.

Madame le maire

On prend note.



Question 5 : Les logements sociaux locatifs du lotissement de La Palaise sont attribués mais ne sont toujours pas disponibles. Quelles en est la raison ? Sous quel délai, les locataires pourront-ils emménager ?

Mme Grondin

J'ai pris contact avec Vendée logement hier et j'ai eu la réponse aujourd'hui. Malgré la commission d'attribution qui a eu lieu au moment de la réunion de fin de chantier, ils se sont aperçus qu'il y avait des finitions qui n'étaient pas satisfaisantes. Donc ils ont posé des réserves, et plusieurs corps de métiers sont intervenus. Mais le dernier corps de métier à intervenir a abîmé certains travaux réalisés par les précédents. Ils ont reposé des réserves. La responsable était sur place hier et les réserves sont enfin levées. Pour rappel il y avait eu également des problèmes d'installation de compteur d'électricité mais tout ça est rentré dans l'ordre. La réception définitive est prévue au 28 juin. A la réception définitive, il donne le feu vert pour pouvoir faire la remise des clés. Les personnes qui seraient disponibles tout de suite pourraient déménager dans la foulée. Mais les personnes ont des préavis donc les entrées vont être étalées sur l'été. Je l'ai également alerté sur le fait que l'herbe était très haute et il y aura un nettoyage de fait avant la remise des clés.

Mme HEAS

Ils n'ont pas pensé à vous avertir depuis le mois de décembre ?

Mme Grondin

Nous avons eu des informations régulières sur le décalage de la réception. C'est pour la dernière réception que nous n'avons pas été prévenu du décalage.

Question 6 : Quel a été le prix au m² du terrain acquis par la SCI BJTEC ?

Madame le maire

La réponse n'est pas à apporter ici puisque c'est une compétence de la communauté d'agglomération qui a délibéré sur le sujet en décembre 2022 et c'est une information publique. Vous étiez présent, Monsieur Puichaud le 12 décembre. La délibération avec les tarifs a été présentée en conseil d'agglomération. C'est une question à poser au Conseil d'Agglomération, c'est une compétence économique.

M. Puichaud

Ce n'est pas de s'acharner, ça serait une autre personne, ça serait pareil. On veut des réponses à nos questions c'est comme les gîtes tout à l'heure, et la question pour la culture. On pose des questions et à chaque fois, vous nous emmenez en bateau et vous nous dites ceci, cela. Alors moi j'ai une seconde question sur ce sujet. Pourquoi est-ce qu'il y a 2 assainissements sur ce terrain ?

Madame le maire

Parce que le propriétaire a demandé 2 assainissements.

M. Puichaud

Ca veut dire que les terrains sont à vendre à des SCI qui peuvent les louer ensuite ? Mais Terres de Montaigu, c'est toujours refusé à faire ça. Si c'était pour investir, il refusait toujours.

Madame le maire

Si vous regardez sur les zones économiques autour il y en a d'autres. Et regardez et posez les questions à terre de Montaigu, en Conseil communautaire.

M. Puichaud

Initialement les projets n'ont pas été pour les investissements pour louer, c'étaient des propriétaires. Après, ils ont vendu leur bâtiment à des investisseurs. Je poserai des questions.

Madame le maire

Mais posez les questions au Conseil communautaire.

M. Puichaud

Mais la dernière fois, quand j'ai posé la question, on m'a répondu et vous n'étiez pas là que c'était une affaire Cugandaise et qu'il fallait que je pose la question à Cugand.

Madame le maire

Ça m'étonne ! Et bien on posera la question au prochain Conseil Communautaire auquel nous seront tous les deux pour entendre la réponse.

Question 7 : Est-il possible de disposer du calendrier des prochains conseils municipaux ?

Madame le maire

Les prochains conseils seront :

- Le 28 septembre
- Le 9 novembre
- Le 21 décembre

Question 8 : L'article 109 de la loi promulguée le 27 décembre 2019 stipule clairement que dans le cas où au moins un dixième des membres du conseil municipal le demande, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors du conseil municipal suivant. Les élus « Faire équipe et choisir » demande aujourd'hui l'application de cet article dont l'objectif est de renforcer les droits de l'opposition afin de faire vivre la démocratie locale.

L'article L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal. « L'application du deuxième alinéa ne peut donner lieu à l'organisation de plus d'un débat par an. »

Madame le maire

On a regardé l'article et vous avez tout à fait le droit. Vous représentez le 1/10ème. J'aimerais comprendre votre demande et ce que vous souhaitez. On le fait déjà au débat d'orientation et lors du vote du budget. Quelles thématiques souhaitez-vous aborder ? Comment vous imaginez ce débat ?

M. Puichaud

On développera.

Madame le maire

Parce que vous ne voulez pas développer maintenant ?

M. Puichaud

Tout le projet n'est pas bouclé, on vous apportera les réponses. Vous pouvez la préparer pour le prochain conseil municipal si vous voulez ou si vous ne voulez pas.

On n'a pas fini de boucler mais on y arrivera. Vous avez évoqué des choses au début de la séance. Il y a le PLUI, la loi ZAN, la politique de la commune en 2030, le foncier qui a été acquis il y a 15 ans sur ces dizaines d'hectares et qui ont un coût aujourd'hui sur les comptes publics de la commune. Voilà une partie et il y en a d'autres sujets. On vous transmettra les sujets.

Mme LE PIOUFFLE

M Puichaud c'est quoi la loi ?

Madame le maire

C'est la loi zéro artificialisation nette (ZAN).

M. Puichaud

La politique d'hier foncière communale n'est plus d'actualité aujourd'hui. Il ne faut pas consommer, tout le monde en parle. La commune dispose de terres agricoles qui aujourd'hui plombent les comptes de la commune et ça a un coût. Faut-il garder ces zones ? Est-ce qu'on touche des fermages ? Il y a plein de choses à discuter et à voir.

Madame le maire

C'est ce que j'ai besoin de connaître vos sujets. C'était ma question.



M. Turmeau

À mon avis, c'est vraiment essentiel de débattre sur la ZAN. C'est un sujet complexe, qui mérite débat qui ne se tranche pas en 2 secondes.

Parce que c'est l'esprit de la loi, et il me semble qu'on ne résoudra pas à l'échelle communale, y compris en descendant toutes les strates administratives. Enfin, tout un tas de réflexions qui doivent être menées. Et c'est bien qu'on l'ait ici. Mais c'est vrai que ça doit aussi s'inscrire dans un cadre un peu plus large, mais il faut absolument l'ait pour résoudre les questions qu'on a soulevé collectivement au tout début. C'est à dire de comment on fait vivre les gens, comment on a une activité économique, comment on garde des espaces naturels, comment il y a de l'activité agricole etc. Pas simple en sachant qu'il y a des besoins de logements, et etc..

Madame le maire

En effet, je pense qu'on l'a dit dès le début. Tout l'enjeu du pays et du foncier de l'ensemble du territoire. Et comment on va pouvoir développer et trouver l'équilibre. Et ça, on l'avait dit, au budget aussi entre les logements, entre l'économie et puis les services qu'il faut aussi apporter aux Cugandais. Il y a en effet un débat dessus et savoir comment on se positionne.

M. Turmeau

Je crois que ça va amener à réfléchir différemment de la manière dont on l'a toujours fait. Ça va amener à mon avis, à révolutionner l'aménagement du territoire, l'habitat. Il y a les discussions qu'on peut avoir entre nous, mais comment on emmène les gens là-dedans pour amener une vision du territoire qui est complètement différente de celle dont on était habitué précédemment. Donc il y a effectivement un débat d'initié et encore, le sujet est tellement complexe entre élus, et tous les gens qui restent à côté. C'est eux qui habitent le territoire, qui ont une volonté ou un désir de l'habiter. C'est un gros sujet de débat, peut-être qu'il faudra avoir une échelle un peu plus large qu'entre élus municipaux.

Madame le maire

Bien, c'est noté.

M. Puichaud

Et pour conclure, on n'oubliera pas bien évidemment notre gymnase, salle de sport et terrain de sport qui tombe à l'abandon.

Madame le maire

C'est noté, il n'y a pas d'autres questions Madame HEAS ? Je clôture le Conseil municipal.

Mme HEAS

Je souhaitais vous informer que je cesse mes fonctions au conseil municipal. C'est simplement parce que le bruit s'appuie depuis déjà quelques temps, suite à la vente de ma maison. Merci pour votre solidarité.

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur présence et clôt la séance à 21h55.

Mme Laurence GRONDIN
Secrétaire de séance

Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND

